



Centre jeunesse
de la Montérégie



Membre de
LBEC Ligue pour le bien-être
de l'enfance du Canada

Le 12 juin 2013

Monsieur Réjean Hébert
Ministre de la Santé et des Services sociaux
1075, Chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Poste de directeur général du Centre jeunesse de la Montérégie

Monsieur le Ministre,

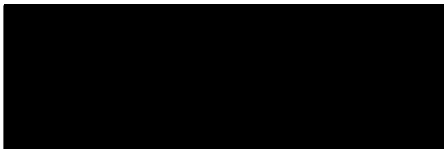
Le 12 juin 2013, le Conseil d'administration du Centre jeunesse de la Montérégie a reçu et accepté la démission de son directeur général, monsieur Camil Picard. Monsieur Picard assumera ses fonctions pour une période pouvant aller jusqu'en novembre 2013.

Les membres du conseil d'administration du Centre jeunesse de la Montérégie sont conscients que l'établissement a atteint un niveau de stabilité tant en matière de qualité des services que de gestion des opérations. Ils désirent donc maintenir l'accessibilité et la qualité de services de la clientèle desservie par l'établissement, de même qu'assurer la stabilité de la gestion et la continuité des opérations dans tous les secteurs d'activité.

Au nom des membres du conseil d'administration du Centre jeunesse de la Montérégie, je vous demande donc d'autoriser l'ouverture du poste de directeur général (résolution du C.A. jointe à cet effet). Nous osons espérer que cette réponse sera la plus rapide possible afin d'éviter une trop longue période de transition.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le président du conseil
d'administration,



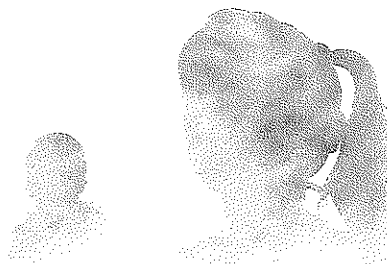
Marc Rodier

c.c. : Monsieur Richard Deschamps, président-directeur général, Agence de la Santé et des Services sociaux de la Montérégie

p.j.

575, rue Adoncour
Longueuil (Qc) J4G 2M6

N/RÉF. :031-060



*L'expertise au service
de la jeunesse.*



Centre jeunesse
de la Montérégie

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA 204^e SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE 12 JUIN 2013 À 18H30

C.A. 204-11.3

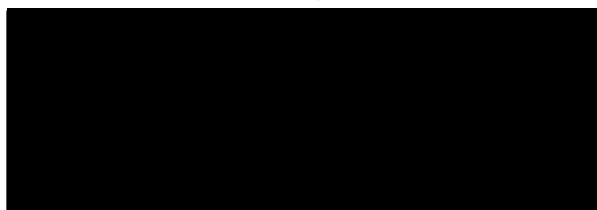
ATTENDU que le Conseil d'administration a pris acte de la démission du directeur général à la séance du conseil d'administration du 12 juin 2013;

ATTENDU que cette démission sera en vigueur en novembre 2013;

ATTENDU que le Conseil d'administration désire effectuer rapidement une demande d'ouverture du poste de directeur général selon les modalités émises dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour des raisons de stabilité et de continuité des opérations de l'établissement,

Il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu d'autoriser le président du conseil d'administration à demander l'ouverture du poste de directeur général du Centre jeunesse de la Montérégie au ministre de la Santé et des Services sociaux.

Le secrétaire du conseil
d'administration,



Camil Picard

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 12 juin 2013